

**COMMUNE DE VIGNIEU**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10/2026

**OBJET**      **Fixation du nombre de conseillers municipaux délégués**

Conseillers en exercice	15	Quorum	8	Présents	14	Pouvoir(s)	0
Votants pour	14	Votant(s) contre	0	Abstention(s)	0		
Date de convocation	24 mars 2026						

**L'an deux mille vingt-six, le trente mars** à 20 h 00,

le conseil municipal de la commune de VIGNIEU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Alain MARION, maire.

**Etaient présents :** Alain MARION, Ana-Paula DUMARTEREY, Mickaël AUDOUAL, CHENEVAL Tatiana, Olivier JULIA, Ingrid BOLDI, Sébastien RIMBOD, Hélène GROSSELIN, Mathieu CREPON, Ikrame MARTEL, Christophe FLOURY, Christophe GABRIELE, Christelle AIOSA, Samuel TIRADO.

**Etaient absents excusés :** Sylvaine RAMAGE

**Secrétaire de séance :** Mme Ingrid BOLDI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs à l'organisation municipale ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 portant élection du Maire et des adjoints ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre de conseillers municipaux délégués appelés à assister le Maire et les adjoints dans l'exercice de leurs fonctions ;

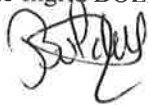
**Considérant** la nécessité d'assurer une bonne répartition des responsabilités et un suivi efficace des politiques publiques communales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, :

- **DÉCIDE** de fixer le nombre de conseillers municipaux délégués à 1.
- **DÉCIDE** de fixer l'indemnité de fonction du conseiller municipal délégué à 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale.
- **DIT** que le conseiller municipal délégué sera nommé par arrêté du Maire et recevra délégation dans les domaines définis par celui-ci.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30 mars 2026  
Le secrétaire de séance  
Mme Ingrid BOLDI



M. le Maire  
Alain MARION

